



31590 Bonrepos-Riquet
Tél : 05.61.35.68.90 Fax : 05.61.74.93.53

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2016**

L'an deux mille seize, le dix huit mars à vingt heures quarante, le Conseil Municipal de Bonrepos-Riquet, dûment convoqué le 09 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Philippe SEILLES, Maire.

Etaient présents : Madame Sylvie BOULAY, Messieurs, AZAM Philippe, BERTHELOMEAU Gilles, BRACCO Gérard, CAPITOUL Guy, MARTIN Yvon, PANTALACCI André, Monsieur RODRIGUEZ José, SEILLES Philippe, TONINATO Gérard.

Procuration : Monsieur BERTHELOT Philippe a donné procuration à Monsieur BERTHELOMEAU Philippe

Absent : Monsieur AZAM Philippe

Secrétaire de séance : Laurence POUX

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2016
- Délibération N°1: Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées
- Délibération N°2: Avenant du prêt Château Crédit Agricole pour la mensualisation des échéances et nouveau tableau d'amortissement
- Délibération N 3 : Vote des taux d'imposition
- Délibération N°4 : Approbations des comptes administratifs 2015
- Délibération N°5 : Votes des budgets primitifs 2016
- Délibération N°6 : Projet de création d'un espace de réception-séminaire-exposition dans le complexe orangerie-maison du Jardinier (Château de Bonrepos) – demande de subvention
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 16 février 2016.

Délibération N° 1 : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 110 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 110 000 Euros
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt applicable EONIA + marge de 2.00 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *trimestrielle*
- Frais de dossier : 0.00 %
- Commission d'engagement : 0.15 % / prélevés en une seule fois
- Commission de gestion : 0.00 %
- Commission de mouvement : 0.04 % du cumul des tirages / Périodicité identique aux intérêts
- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen / Périodicité identique aux intérêts

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le conseil municipal autorise le Maire, Philippe Seilles, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité approuve la convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ci-afférents.

Délibération N°2: Avenant du prêt Château Crédit Agricole pour la mensualisation des échéances et nouveau tableau d'amortissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant du Crédit Agricole 31 portant rééchelonnement et mensualisation du prêt consolidé en 2010 pour l'acquisition communale du Château de Bonrepos-Riquet (Référence Prêt : T1EU18016PR) :

- Montant : 350 000 euros
- Durée : 300 mois
- Différé : Mensuel
- Taux : 4,3000%
- Frais de gestion : 0,0000%
- Date de valeur de réalisation : 2/11/2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'avenant du Crédit Agricole 31 pour le prêt T1EU18016PR;
- Approuve le nouveau tableau d'amortissement annexé au prêt T1EU18016PR;
- Mandate le Maire pour engager tous documents relatifs à l'engagement du dit avenant.

Délibération N°3: Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année en cours, ces dernières sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose

- 9,52 % pour la taxe d'habitation ;
- 8,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 49.82 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réviser les taux applicables pour l'année 2016, selon les valeurs suivantes :
 - 9,52 % pour la taxe d'habitation ;
 - 8,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 49.82 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'état n° 1259 MI correspondant.

Délibération N°4: Approbations des comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2015 de la commune :

Les Comptes Administratifs reprennent toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2015. Ils sont présentés en annexe. De façon synthétique, ils s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015-MAIRIE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	53 677.55	38 132.19
Charges de personnel	64 030.00	57 094.62
Autres charges de gestion courante	39 790.86	39 768.74
Charges financières	16 059.14	14 848.83
Dépenses imprévues Fonctionnement	2 000.00	0.00
Opérations d'ordre en section	0.00	26 300.00
TOTAL DES DEPENSES	175 557.55	176 144.38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Atténuations de charges	20 000.00	22 888.70
Produits des services	3 300.00	3 335.47
Impôts et taxes	85 750.00	88 450.96
Dotations et participations	32 800.00	38 734.48
Autres produits de gestion courante	4 600.00	5 906.18
Produits exceptionnels	8 854.00	28 770.44
TOTAL DES RECETTES	155 304.22	188 086.23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Immobilisation incorporelles	0.00	429.34
Subventions d'équipement versées	22 000.00	0.00
Immobilisations corporelles	6 528.00	5 207.00
Immobilisation en cours	61 646.37	0.00

Total des opérations d'équipement	14 600.00	3 275.36
Remboursement d'emprunts	326 634.00	326 529.57
TOTAL DES DEPENSES	431 408.37	335 441.37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Emprunts et dettes assimilées	324 734.00	148.50
Dotations Fonds divers Réserves	12 300.00	8 607.93
Produits de cession	26 300.00	0.00
Opérations d'ordre entre sections	0.00	26 300.00
TOTAL DES RECETTES	363 334.00	35 075.43

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CHATEAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	8 850.00	4 214.99
Charges de personnel	40 500.00	37 271.96
Charges financières	14 600.00	14 068.46
TOTAL DES DEPENSES	63 950.00	55 555.41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Atténuations de charges	0.00	986.25
Produits des services	105 265.70	40 570.71
Autres produits gestion courante	3 000.00	3 150.00
Produits exceptionnels	0.00	1 680.00
TOTAL DES RECETTES	108 265.70	46 386.96

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Total des opérations d'équipement	120 000.00	7 428.29
Remboursement d'emprunts	356 734.00	31 550.39
TOTAL DES DEPENSES	476 734.00	38 978.68

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Subventions d'investissement	22 000.00	0.00
Emprunts et dettes assimilées	324 734.00	324 783.45
Dotations Fonds divers Réserves	200.00	0.00
Subventions d'investissement	141 004.08	0.00
TOTAL DES RECETTES	487 938.08	324783.45

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	1 663.96	886.79
Charges de personnel	60.00	34.88
Autres charges de gestion courante	1 000.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES	2 723.96	921.67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>	<i>Réalisations 2015</i> <i>Montant (en euros)</i>
Produits des services	250.00	0.00
TOTAL DES RECETTES	250.00	0.00

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, approuve les comptes administratifs du budget principal communal ;
- les comptes administratifs du budget annexe Château et les comptes administratifs du budget annexe CCAS.
-

Délibérations N°5 : Votes des budgets 2016

Report de cette délibération sur le conseil municipal suivant.

Délibération N°6 : Projet de création d'un espace de réception-séminaire-exposition dans le complexe orangerie-maison du Jardinier (Château de Bonrepos) – demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Municipal et en précise les modalités financières.

PRESENTATION

Le projet vise à la création d'un espace de réception-séminaire-exposition dans le complexe Orangerie-Maison du Jardinier du Château de Bonrepos-Riquet, demeure historique de Pierre-Paul Riquet, le concepteur du Canal du Midi (Patrimoine Mondial de l'UNESCO).

Ce projet s'intègre dans un programme plus vaste de valorisation culturelle, touristique et économique du Château de Bonrepos-Riquet, haut-lieu du patrimoine régional (Classé au titre des Monuments Historiques, labélisé Maison des Illustres). En effet, l'emploi de certains espaces comme lieu réceptif et d'hébergement, constitue une orientation forte du projet. Cet usage a pour intérêt de permettre, d'une part, un élargissement de la nature des financements dans la phase restauration et aménagement (intervention d'investisseurs) et, d'autre part, de favoriser un équilibre budgétaire au niveau du fonctionnement global du site (gestion d'activités commerciales confiée éventuellement à des mandataires privées).

Cet équipement économique bénéficie d'une implantation privilégiée dans un ensemble patrimonial remarquable et fonctionnel : l'orangerie, témoignage édifiant de l'ascension sociale des Riquet par l'exploitation commerciale du Canal, est dotée d'une volumétrie monumentale (330m²), qui en fait l'une des plus vastes du sud-ouest de la France. La maison du jardinier attenante permet l'implantation cohérente et utilitaire d'espaces techniques et de services (sanitaires, laboratoire liaisons chaude et froide, aire de déchargement,...)

La commercialisation d'un tel espace bénéficiera dans son positionnement marketing de l'œuvre (le Canal du Midi) et de la personnalité de Pierre-Paul Riquet, homme d'affaires audacieux, incarnation de « l'esprit d'entreprise à la française ». D'ailleurs, Riquet aménagea dans son Château de monumentaux bassins d'essai, véritable démonstrateur de la faisabilité du Canal, encore visibles aujourd'hui.

Cette image, relevant de l'association positive « Patrimoine et Modernité », sera une source supplémentaire d'attractivité pour le public cibles des grandes entreprises travaillant dans les domaines de l'innovation et de la haute technologie (Airbus,...), qui constituent les caractéristiques dominantes et valorisées de l'industrie régionale de Midi-Pyrénées.

L'offre commerciale associera une dimension culturelle et patrimoniale (visite commentées, expositions,...) unique dans la région.

Le Château de Bonrepos-Riquet peut compter pour son développement dans ce secteur en plein essor d'une bonne accessibilité par voies routières, de sa proximité avec l'agglomération toulousaine et de son cadre paysager préservé. Le tourisme d'affaires, dont l'activité est circonscrite pour l'essentiel en semaine, serait complété le week-end par la réception de manifestations privées (mariages, anniversaires...) ou culturelles (concerts, expositions, salons...). En première analyse, une fourchette tarifaire de location a été établie entre 2500 euros (sans mobilier) et 3500 euros (avec mobilier). Cette estimation sera affinée par des études de marché complémentaires qui sont à venir.

Le projet, d'un coût global de 528 360,00 euros HT, comprend la réhabilitation partielle de l'ensemble Orangerie-Maison du Jardinier et son aménagement dans une première phase d'exploitation : sols, éclairage, chauffage, toilettes, espace traiteur, équipements mobilier et l'aménagement d'un parking à proximité.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le Maire fait état des aides financières obtenues auprès de l'Etat, au titre de la DETR, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de Madame la Député, Laurence ARRIBAGE.

Il rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de Haute-Garonne a autorisé, par un courrier en date du 27 novembre 2015, à porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % de la dépense subventionnable pour cette opération.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées pour assurer le bouclage du plan de financement de l'opération.

Nature de la Dépense	Montant HT en euros	Nature de la Recette	Montant en euros
Travaux orangerie/maison du jardinier	348 973,51	Conseil Départemental 31	214 869,00
Création parking	78 022,60	Subvention Région	105 672,00
Hausses et Aléas	35 000,00	Subvention DETR	257 088,00
Honoraires maîtrise d'œuvre/CSPS	40 000,00	Dotation Parlementaire	10 000,00
Aménagement/équipements mobilier	23 003,89	Commune de Bonrepos-Riquet	00,00
Frais bancaires intercalaires*	3 360,00		
TOTAL HT	528 360,00	TOTAL	528 360,00

* Montant : 420 000,00 euros – Taux 3,20% – Durée max : 3 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un espace de réception-séminaire-exposition dans le complexe Orangerie-Maison du Jardinier au Château de Bonrepos ;
- Approuve le plan de financement sous réserve du cautionnement intercommunal ;
- Mandate le Maire pour procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Mandate le Maire pour engager toutes les actions et pour signer tous les documents relatifs à l'engagement de la dite opération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Clôture de la séance du Conseil Municipal à 22h30

AZAM Philippe ABSENT	BERTHELOMEAU Gilles	BERTHELOT Philippe	BOULAY Sylvie	BRACCO Gérard	CAPITOU Guy
MARTIN Yvon	PANTALACCI André	RODRIGUEZ José	SEILLES Philippe	TONINATO Gérard	